

Le, 10 Avril 1965

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 46 - D

**Société Anonyme**  
**ANDRE CITROEN**

Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën  
PARIS XV°

**METHODES REPARATIONS**

**CONFIDENTIELLE**  
(Droits de reproduction réservés)

## DS - ID et ID BREAK TOUS TYPES

### TABLEAU DE BORD

#### Modification des lampes

Depuis Mars 1965, le montage des lampes sur le tableau de bord des véhicules ci-dessus est modifié :

- La lampe du voyant de contrôle du frein principal est remplacée par 2 lampes type BA 9S (12 V. - 2 W., n° P. D. 706.747).
- Les 2 lampes (12 V. - 1,5 W.) d'éclairage de tableau de bord sont remplacées par 2 lampes BA 9S (12 V. - 2 W.).

#### REPARATION :

##### 1° / - Lampes de voyant de contrôle de frein :

Ce sont des lampes à fixation baïonnette ordinaire.

**ATTENTION** : La plaquette portant les 2 lampes est reliée au positif. Elle est alimentée lorsque le contact est mis. Effectuer l'échange de lampe contact coupé, afin d'éviter tout court-circuit au cours de l'opération.

##### 2° / - Lampe d'éclairage de tableau de bord :

Soulever la languette maintenant la lampe par l'extrémité recouverte de plastique noir. La tourner pour démasquer le culot de la lampe, puis dégager cette dernière en tirant sur le culot.

**ATTENTION** : Effectuer cette opération veilleuses éteintes. La borne positive est reliée à la languette appuyant sur le plot central de la lampe.